

Extrait des délibérations du Conseil communal du 25 juin 2004

Le Conseil communal a décidé :

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2003

- d'approuver les comptes communaux 2003 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un bénéfice net de Fr. 3003.82

- d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2003 de Fr. 438800.00
 - Collège des Guébettes Fr. 195'000.00
 - Trottoir de la Piscine Fr. 16'000.00
 - Rén. cuisine collège des Terreaux Fr. 3'800.00
 - Véhicule Fr. 10'000.00
 - Rén. Temple Fr. 5'300.00
 - Maison de Commune Fr. 12'100.00
 - Salle de gymnastique Fr. 187'500.00
 - SIEE agrandissement Fr. 9'100.00

- d'approuver des attributions aux provisions pour Fr. 160976.87

- d'approuver des attributions sur les fonds de réserve pour Fr. 43477.87

Après délibération, les comptes communaux 2003 ont été adoptés, décharge a été donnée à la Municipalité, aux Commissions de gestion et des finances pour l'exercice 2003.